



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf juillet 2021, le conseil municipal du CHATENET en DOGNON dûment convoqué, s'est réuni à 20h en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Hervé Valadas, le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 28 juin 2021

Présents : Valadas Hervé, Turbiez Chantal, Landeau Aurore, Grenaille Romain-Bérenger, Maligne Francis, Marçais Bertrand, Champroy Nahoum (8h27), Poulet Bernard ,

Absents : Brard Michel, Pala Henri, Duhamel Marie-Laure  
Landeau Aurore est nommée secrétaire de séance

Remerciement pour la bonne organisation et la présence aux élections.

Monsieur le Maire expose à l'ordre du jour :

- Délibération de demande de subvention matériels techniques
- Délibération choix des fournisseurs pour matériels techniques
- Délibération cotisation COS
- Délibération d'admission en non-valeur pour émission d'un mandat 6541
- Délibération de demande de subvention aire de jeux 2021
- Délibération demande de subvention voirie place général de gaulle
- Délibération demande de subvention trottoirs lotissement rue des sources
- Délibération demande de subvention chemin de Doueineix

Landeau Aurore donne lecture du compte rendu de la séance du 28 mai 2021

**Les conseillers approuvent à l'unanimité le compte-rendu et le signent.**

### I- Demande de subvention matériels techniques

Monsieur le Maire, demande l'accord pour solliciter les subventions LEADER Monts et Barrages dans le cadre des achats de matériels alternatifs, prévu au budget investissement 21571, d'un montant de 25 000 euros.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve sa demande à l'unanimité.

### II- Choix du fournisseur pour le matériel technique « cimetière »

Monsieur le Maire explique les différents outils de désherbage, présenté sur le site du cimetière de la commune.

Celui qui correspond le plus au besoin des petites allées du cimetière est :

- le Desherbeur a traction hydrostatique poget, entreprise SMB motoculture pour un montant de 4320 TTC

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve le devis à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer les documents pour l'achat du matériel.

### III- Cotisation COS

Monsieur le Maire, demande au Conseil de bien vouloir approuver le montant des cotisations,

Les montants et taux sont les suivants :

- Part ouvrières : 20 euros par agent
- Part patronale : 0.8% de la masse salariale totale avec un minimum de 140 e/ agent adhérent. Ce pourcentage est à appliquer sur le montant annuel déclaré à l'URSSAF année N-1 (Régime général et Régime particulier).
- Cotisations retraités : 25 euros (pas de part patronale)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les montants des cotisations dues au COS.

### IV- Admission en non-valeur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention d'admettre en

Non-valeur les titres suivants :

Numéro de liste et motif de la présentation	Exercice concerné	Montant
Liste 4696290312 rar inférieur seuil poursuite Titre R-14-140172	2018	0.11 €
Liste 4696290312 rar inférieur seuil poursuite Titre R-14-140220	2018	0.01 €
	<b>Total</b>	<b>0.12€</b>

L'admission en non-valeur des titres cités ci-dessus sera inscrite au compte 6541, du budget communal 2021.

### V- Demande de subvention aire de jeux 2021-2022

Monsieur le Maire, demande l'accord pour solliciter les subventions au Conseil départemental et la DETR dans le cadre de la création d'une aire de jeux pour une exécution du programme en 2022.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve sa demande à l'unanimité.

### VI- Demande de subvention voirie place Général de Gaulle

Monsieur le Maire demande l'accord de solliciter, les subventions au Conseil départemental pour la réfection voirie place Général de Gaulle.

L'exécution du projet sera prévue en 2022.

## **VII- Demande de subvention voirie route de doueineix**

Monsieur le Maire demande l'accord, de solliciter les subventions au Conseil départemental pour la réfection route de Doueineix.

L'exécution du projet sera prévue en 2022.

## **VIII- Complément de délibération pour l'élaboration du PLU, consultation de la population**

Monsieur le Maire, rappelle au conseil municipal la délibération 2021-24 du 28 mai 2021 concernant la prescription pour l'élaboration du PLU.

Précise les modalités de la concertation avec la population en mettant, la notice explicative, ainsi que les plans à disposition au secrétariat de mairie, avant enquête publique et en informant les habitants à travers le bulletin municipal et par voie d'affichage à la mairie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité,  
Valide ces modalités dans le cadre du PLU.

## **IX- Adhésion de la collectivité « énergies Service Public 87 », du SEHV**

**Vu** la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005, loi d'orientation sur l'énergie,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la convention portant réglementation d'adhésion relatif au service énergies du SEHV, délibérée par l'Assemblée Plénière du SEHV du 22 mars 2006 et modifiée par l'Assemblée Plénière du SEHV du 16 novembre 2010, annexée à la présente délibération,

**Considérant** l'intérêt général à inscrire plus encore la collectivité dans une démarche énergétique forte,

Monsieur le Maire vous propose l'adhésion de la commune du Châtenet-en-Dognon au service « Energies Service Public 87 » (ESP87) du SEHV.

Ce service commun met à la disposition de la commune un certain nombre d'outils, de compétences et d'assistance, neutres et objectifs, pour optimiser les conditions économiques et environnementales de ses besoins énergétiques. L'adhésion permet à la commune de confier une ou plusieurs des actions, listées dans la réglementation d'adhésion, au SEHV. Chacune de ces actions fait objet d'un accord préalable entre la commune et le SEHV.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré,

### **Décide**

- De demander l'adhésion de la commune du Châtenet-en-Dognon au service « Energies Service Public 87 » (ESP87) du SEHV.
- De choisir l'adhésion **avec** l'action « Bilan et suivi énergétique de la collectivité » pour une participation forfaitaire annuelle de 50 € majoré de 0,30 € par habitant à charge de la commune.

### **De Désigner Grenaille Romain-Bérenger comme référent énergie**

De mandater Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

X- Convention de droit d'usage pour l'installation d'équipements de communications électroniques

Monsieur le Maire expose la demande faite par le Syndicat Mixte DORSAL afin d'établir une convention de droit d'usage pour l'installation d'équipements de communications électroniques.

La convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles le propriétaire autorise le Syndicat Mixte DORSAL qui l'accepte, à occuper les Emplacements précisés à l'article 3 afin de lui permettre d'implanter des équipements.

Il est précisé que la présente convention confère au Syndicat mixte DORSAL un droit d'usage, tel que défini aux articles 65 et suivants du code civil.

Après avoir donné lecture de la convention, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Fin de séance du Conseil Municipal : 22h00

Hervé VALADAS



Chantal TURBIEZ



Bernard POULET



Aurore LANDEAU



Marie Laure DUHAMEL



Nahoum CHAMPROY



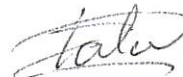
Romain-Bérenger GRENAILLE



Michel BRARD



Henri PALA



Francis MALIGNE



Bertrand MARCAIS

